

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Néant

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Réaménagement de la Mairie : plan de financement

N°20231212-16

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Le réaménagement de la Mairie doit permettre d'améliorer le fonctionnement du bâtiment et l'accueil des administrés, en rendant notamment ce bâtiment accessible à tous.

La phase Avant-Projet Définitif (APD) a été validée en conseil municipal le 14 novembre 2023, pour un montant de travaux de 737 000 €HT avec deux options complémentaires :

- L'isolation par l'extérieur estimée à 42 000 €HT,
- L'aménagement d'un garage en bureau estimé à 27 000 €HT,
- Soit un montant total options comprises à 806 000 €HT.

Le projet crée un parvis devant l'entrée de la Mairie, ouvre l'espace d'accueil pour les administrés, et positionne l'ensemble des services accueillant du public au Rez-de-chaussée.

Une salle de réunion accessible à tous, et utilisable indépendamment des horaires d'ouverture de la mairie sera également présente à cet étage.

Le premier étage comprendra la salle du conseil et le bureau du Maire, et la direction générale, une partie du pôle cadre de vie (à l'exception des services accueillant du public), et les services supports du pôle ressources.

Un monte-personne extérieur sera installé pour permettre l'accessibilité à tous à la salle du Conseil et au bureau du Maire.

Des bureaux vacants sont également présents, permettant d'adapter au mieux les différents évolutions (salle de travail interne, accueil de stagiaire, évolution des effectifs...).

Le montant total du projet est estimé à 950 000€ HT.

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		
Travaux	Démolition aménagements extérieurs, désamiantage	159 000€
	Menuiseries extérieures / intérieures - peinture - carrelage - façades - cloisonnement	325 000€
	Plomberie - Electricité	259 000€
	Option isolation par l'extérieur	42 000€
Imprévus – 2% du montant des travaux		15 000€
Mobilier	Renouvellement mobilier bureau	20 000€
Honoraires et études	Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôle et études préalables	130 000€
TOTAL		950 000€ HT

L'Etat avait accordé une subvention via la DETR 2022 de 165 000 €.

Il est proposé de solliciter à nouveau la Préfecture des Hautes-Alpes pour mettre à jour le plan de financement, pour un montant de 30% des dépenses totales soit 285 000 €, en lieu et place des 165 000 € accordés à ce jour.

Le Département des Hautes-Alpes peut également être sollicité pour accompagner la commune dans ce projet d'ampleur. Il est proposé de solliciter une subvention de 30% du montant prévisionnel, soit 285 000 €.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité de réaménager la Mairie pour accueillir le public dans de bonnes conditions et optimiser les consommations énergétiques ;

VU l'arrêté de subvention 2022-DPP-CSEM-158 accordant 165 000€ de subvention via la DETR des Hautes-Alpes ;

VU la délibération n°20231114-10 en date du 14 novembre 2023, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif ;

VU l'avis du bureau du lundi 4 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVEC DEUX ABSTENTIONS : M. DEJY Guillaume et M. DU PONTAVICE Quentin

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)			RECETTES prévisionnelles (€)	
Travaux	Démolition aménagements extérieurs, désamiantage	159 000€	DETR – Préfecture Hautes-Alpes – 30%	285 000€
	Menuiseries extérieures / intérieures - peinture - carrelage - façades - cloisonnement	325 000€	Département des Hautes-Alpes – 30%	285 000€
	Plomberie - Electricité	259 000€		
	Option isolation par l'extérieur	42 000€	Autofinancement Commune- 40%	380 000€
Imprévus – 2% du montant des travaux		15 000€		
Mobilier	Renouvellement mobilier bureau	20 000€		
Honoraires, études préalables	Maitrise d'œuvre et études	130 000€		
	TOTAL en € HT	950 000€ HT	Total recettes € HT	950 000€
			Montant TVA à charge de la commune	190 000€
	TOTAL en € TTC	1 140 000€	Total recettes € TTC	1 140 000€

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Etat, et la DETR des Hautes-Alpes pour un financement de 30% soit 285 000 €, incluant les 165 000 € déjà accordés à ce jour ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Département des Hautes-Alpes pour un financement de 30% soit 285 000 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : **15 DEC. 2023**
Publié le : **15 DEC. 2023**

